

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1096
4 mars 2008

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE QUATRE-VINGT-SEIZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 4 mars 2008, à 10 h 5

Président: M. Ahmet ÜZÜMCÜ (Turquie)

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1096^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Nous allons aujourd'hui poursuivre notre série de séances plénières, au cours desquelles la Conférence du désarmement a l'occasion d'écouter un certain nombre de dignitaires représentant les États membres.

J'aimerais à présent souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre premier orateur d'aujourd'hui, S. E. M. Maxime Verhagen, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas. Il vient d'un pays qui est un haut lieu du désarmement. Les Pays-Bas accueillent l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. L'année dernière, à l'occasion du dixième anniversaire de la Convention, M. Verhagen a rappelé que, même s'il est important de célébrer les réalisations de la décennie précédente, de nombreux défis restent encore à relever dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes chimiques. Excellence, vous avez la parole.

M. VERHAGEN (Pays-Bas) (parle en anglais): Je me félicite de la possibilité qui m'est donnée de m'exprimer devant la Conférence du désarmement. Alors qu'il s'exprimait devant vous, il y a un peu plus d'un mois, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a dit, dans les termes les plus clairs, qu'il était profondément troublé par l'absence de progrès ici, à Genève, et je partage son point de vue. La Conférence du désarmement se trouve dans l'impasse depuis un certain temps, et le programme de travail qui lui permettrait de se remettre en marche n'a toujours pas été adopté. Nous devons cesser de dire simplement «non» aux propositions et nous remettre au travail.

Le Secrétaire général nous a exhortés avec insistance à faire en sorte que la présente session soit celle de l'ouverture. Il a demandé aux ministres des affaires étrangères et aux dirigeants politiques de faire le déplacement de Genève pour promouvoir un travail productif. Mesdames et Messieurs, je fais suite à cet appel. Les Pays-Bas sont prêts à travailler de façon constructive sur la base d'un nouvel agenda du désarmement et de la non-prolifération. Façonnons un nouveau consensus.

Pour instaurer la paix et la sécurité internationales, désarmement et non-prolifération sont tous deux indispensables. Il s'agit de deux notions interdépendantes. La prolifération incessante des armes de destruction massive menace la sécurité du monde. Je suis certain que nous sommes tous d'accord pour dire que ces graves difficultés appellent la plus grande attention de notre part. De même, loin d'arranger les choses, les stocks massifs d'armes nucléaires ne font que multiplier les risques. Il est de notre responsabilité commune de réduire ces dangers, voire de les éliminer complètement. Dès 1948, le général américain Omar Bradley déclarait que le meilleur moyen de gagner une guerre nucléaire était de faire en sorte qu'elle n'ait jamais lieu.

J'ai récemment lu, avec un vif intérêt, l'appel qu'un groupe d'intellectuels ayant tous accompli un parcours politique, avait lancé en faveur de la renonciation, au niveau mondial, à l'utilisation des armes nucléaires, puis de l'élimination complète de cette menace pour notre planète. C'est là une prise de position encourageante et une initiative nécessaire pour surmonter le blocage qui, depuis une décennie, paralyse le débat politique sur la question de la limitation des armements. Mon distingué collègue, Sergey Lavrov, a réaffirmé la nécessité de poursuivre sur la voie du désarmement nucléaire, dans la déclaration qu'il a faite à la Conférence du désarmement il y a moins d'un mois, ajoutant que beaucoup des idées exprimées par ce groupe d'intellectuels s'inscrivaient dans le prolongement des initiatives russes. C'est un signe très encourageant.

(M. Verhagen, Pays-Bas)

C'est pourquoi j'en appelle aujourd'hui à tous les groupes et à tous les pays pour qu'ils travaillent ensemble à la réalisation de cet objectif. Cet appel s'adresse aussi aux pays qui sont en dehors de la région euroatlantique. N'hésitez pas à proposer des initiatives ayant une large assise pour faire avancer le débat. Cette responsabilité nous incombe à tous, et pas uniquement à certains d'entre nous.

Il est certain que le Gouvernement partage la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais nous sommes aussi conscients des difficultés qui nous attendent.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pourrait faire partie de cet effort. La ratification du TICE par tous les États visés à l'annexe 2 est entravée par le manque de volonté politique, et non plus par des considérations politiques. J'exhorte donc les gouvernements concernés à franchir ce pas.

La prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui aura lieu en 2010, sera l'occasion de faire d'importantes avancées. Nous devons alors trouver un terrain d'entente s'agissant des menaces qui nous entourent et de la nécessité d'intensifier la coopération internationale pour combattre ces menaces. Il importe tout particulièrement que nous progressions sur les questions du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il faudra renforcer la dimension internationale des traités en ce domaine. L'AIEA est essentielle à la pleine mise en œuvre du TNP.

J'appuie sans réserve les discussions de l'AIEA concernant le cycle du combustible nucléaire et, plus particulièrement, son utilisation pacifique. Les perspectives d'une augmentation de la demande d'énergie nucléaire et des exigences croissantes qu'elle fera peser sur l'AIEA doivent nous conduire à engager une réflexion sur un régime international qui soit non discriminatoire et qui renforce la non-prolifération.

À cet égard, je tiens à faire part de ma vive préoccupation concernant le programme nucléaire iranien. Les préoccupations de la communauté internationale ont conduit hier le Conseil de sécurité des Nations Unies à adopter une troisième résolution sur l'Iran. Tous les pays doivent se conformer aux traités internationaux. La déclaration des membres permanents du Conseil de sécurité et de l'Allemagne souligne la sincérité de leur désir de proposer tout ce qui est raisonnable pour rétablir une relation respectueuse entre l'Iran et la communauté internationale. L'Iran devra se conformer à cette dernière résolution. Dans le cas contraire, de nouvelles mesures devront être prises.

Le progrès du désarmement nucléaire requiert la volonté politique des États possesseurs de l'arme nucléaire, et plus particulièrement des deux d'entre eux qui détiennent 95 % du stock mondial, à savoir les États-Unis et la Fédération de Russie. J'exhorte ces deux États à s'acquitter de leur responsabilité et à confirmer leur engagement à ce processus. Ils ont, dans le passé, pris des mesures courageuses dans ce sens, et il faudrait qu'ils poursuivent sur la même voie.

Je compte aussi sur une attitude également positive de la part du Mouvement des pays non alignés qui, comme nous tous, a tout à gagner du désarmement et de la non-prolifération. Nous avons tous des responsabilités envers le système multilatéral. Montrons à nos pays ce que nous sommes prêts à donner et à recevoir. Il est temps de recourir à une stratégie complémentaire alliant désarmement et non-prolifération.

(M. Verhagen, Pays-Bas)

Grâce aux efforts menés par le Président, l'Ambassadeur Amano, et des nombreuses délégations qui ont fait preuve d'un esprit constructif, nous avons pu conclure la première réunion du Comité préparatoire par un rapport présidentiel équilibré et traitant des questions de fond. Je souhaite que la deuxième réunion, prévue à Genève en avril et mai prochains, soit encore plus constructive que la première. Je suis convaincu que nous avons à nouveau un excellent Président, et je souhaite à l'Ambassadeur Yelchenko le plein succès dans sa difficile tâche. Les Pays-Bas lui apporteront leur appui.

La prolifération des missiles est un problème de plus en plus inquiétant. Il faut de nouvelles initiatives politiques et des mesures concrètes pour renforcer la sécurité et la stabilité.

Dans ce domaine aussi, les deux grandes puissances doivent aller de l'avant, instaurer la confiance et travailler à la poursuite de l'élimination des missiles à courte et moyenne portée. La proposition visant à faire du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire un traité multilatéral est intéressante, et nous avons hâte d'en discuter. Nous exhortons les États-Unis et la Fédération de Russie à poursuivre le processus de désarmement nucléaire après l'expiration des traités START et SORT, sur la base d'un fondement juridique solide et d'un mécanisme de vérification.

Depuis 2002, nous disposons d'un outil important et qui bénéficie d'un large soutien, pour lutter contre la prolifération des missiles balistiques capables de transporter des armes de destruction massive: le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. L'objectif de cet instrument est d'accroître la transparence et la confiance entre les États qui y souscrivent en mettant en œuvre des mesures de confiance spécifiques. Nous saisissons cette occasion pour appeler les pays à renouveler leur engagement à la mise en œuvre du Code de conduite de La Haye. La mise en œuvre de cet instrument ne répond pas aux attentes, et je prie instamment tous les signataires, au nombre de 128, d'inverser la tendance. La notification préalable des lancements de missiles serait une mesure très positive à cet égard.

Je demeure déterminé à travailler à l'universalisation et au renforcement du Code, et j'écrirais une lettre dans ce sens aux ministres des affaires étrangères des 127 autres États signataires.

J'aimerais maintenant aborder la question du programme de travail, à laquelle les délégations travaillent depuis deux ans, et qui représente, selon les termes du Secrétaire général, une proposition «nuancée et soigneusement pesée». Une des grandes priorités doit être la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires. La raison d'être d'un tel traité est simple: il contribuera au désarmement en mettant un terme à l'approvisionnement en plutonium et en uranium hautement enrichi, nécessaires à la production d'armes. L'interdiction de la production de matières fissiles constituait déjà un objectif de la Conférence d'examen du TNP de 1995. Quatre États dotés d'armes nucléaires ont déclaré qu'ils ne produisaient plus de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires. C'est au sein de la Conférence du désarmement que doivent s'engager les négociations. Les cinq États parties au TNP et détenteurs de l'arme nucléaire doivent s'entendre pour cesser la production de matières fissiles et ouvrir les installations utilisées à cette fin aux inspections de l'AIEA, en s'inspirant de l'exemple des

(M. Verhagen, Pays-Bas)

inspections d'Euratom en France et au Royaume-Uni. Je me félicite de la contribution du Royaume-Uni dans ce domaine.

Les Pays-Bas sont également prêts à engager des discussions de fond sur la façon de prévenir une course aux armements dans l'espace, ainsi que sur les autres questions inscrites au projet de programme de travail dont nous sommes actuellement saisis. S'agissant de la nouvelle proposition présentée par la Chine et la Fédération de Russie concernant un traité de prévention du déploiement d'armes dans l'espace, l'intérêt des Pays-Bas réside clairement dans le renforcement de la sécurité internationale de cet environnement. Reste à savoir quel est le meilleur moyen d'y parvenir. Je pense que certaines mesures doivent encore être prises en vue d'engager effectivement des négociations internationales sur un nouveau traité visant à garantir la sécurité internationale de l'espace. Un code de conduite, ou un ensemble de meilleures pratiques, représente un moyen pragmatique et réaliste d'améliorer la sécurité dans l'espace. Ce sera aussi une mesure de confiance importante. L'Union européenne travaille actuellement à la rédaction d'un tel instrument. Un élément important est l'élimination des lacunes du droit international relatif à l'espace. Naturellement, les mesures supplémentaires doivent compléter le cadre juridique existant. J'espère sincèrement que cet instrument permettra d'établir un bon équilibre entre intérêts contradictoires et qu'il sera accepté universellement.

Je me félicite de l'engagement personnel du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, en faveur de la Conférence du désarmement. J'aimerais également exprimer mon soutien sans réserve à M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement, et à ses collaborateurs, pour leur excellent travail et leur esprit positif à toute épreuve. Ils nous montrent l'exemple. Pour appuyer les travaux de M. Duarte, les Pays-Bas ont l'intention de cofinancer la promotion de l'étude de l'ONU sur l'éducation au désarmement et la non-prolifération, voire d'autres initiatives du Département aux affaires. M. Duarte se trouve actuellement à La Haye pour des entretiens avec mon ministère, et il fera le voyage de Genève demain.

Mesdames et Messieurs, vous appartenez à une importante instance multilatérale de négociation sur le désarmement et la non-prolifération. Il serait très problématique, voire désastreux, de laisser la Conférence du désarmement dans les limbes. Votre mission est plus importante que jamais. Je forme le vœu que tous les États membres de la Conférence, y compris ceux qui possèdent des armes nucléaires et ceux du Mouvement des pays non alignés, feront montre d'un esprit constructif.

Je vous encourage à regarder au-delà des échecs du passé et à vous inspirer de ses réalisations, alors que nous tournons les yeux vers nos succès futurs. Ensemble, en partenaires responsables de la communauté internationale, nous pouvons y parvenir.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je souhaite, au nom de la Conférence du désarmement, vous remercier, Monsieur le Ministre, de votre déclaration et de vos paroles d'encouragement.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner Son Excellence Monsieur le Ministre.

La séance est suspendue à 10 h 20; elle est reprise à 10 h 22.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Notre séance reprend.

Au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom propre, j'aimerais souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Marat Tazhin, Ministre des affaires du Kazakhstan. L'histoire du Kazakhstan est, de toute évidence, une histoire de succès en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Excellence, vous avez la parole.

M. TAZHIN (Kazakhstan) (parle en anglais): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant un auditoire si distingué. Je crois que la Conférence du désarmement a été et demeure la principale instance de négociation en matière de désarmement et de non-prolifération.

L'histoire du Kazakhstan indépendant est indissociable du désarmement. À la veille de l'accession du pays à l'indépendance, en août 1991, le Président Nursultan Nazarbayev a signé le décret historique relatif à la fermeture du site d'expérimentation nucléaire de Semipalatinsk. Aujourd'hui, la sagesse et l'honnêteté de cette décision sont plus évidentes que jamais.

Le Kazakhstan a montré l'exemple d'une grande responsabilité envers les générations présentes et futures, démontrant avec force qu'il n'était pas un arsenal nucléaire, mais un pays menant une politique étrangère pacifique, soucieux de sa stabilité interne, de son développement économique et politique et, en fait, de sécurité véritable.

Un éminent dirigeant du siècle passé a dit: «les généraux préparent toujours la dernière guerre». Je prie les généraux qui seraient éventuellement assis dans cette salle de bien vouloir m'excuser, mais je voudrais dire que le Kazakhstan s'est préparé à un monde nouveau, et, nous l'espérons, à un monde débarrassé de l'arme nucléaire, devenant ainsi un exemple vivant de la responsabilité accrue de l'humanité face à la destruction totale.

La fermeture du site d'expérimentation n'a été que la première étape de ce qui allait par la suite devenir l'essence de la politique nationale de désarmement. En 1992, nous avons signé le Protocole de Lisbonne, confirmant notre volonté d'adhérer au Traité sur la non-prolifération en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Le Kazakhstan a pleinement respecté ses obligations.

En décembre 1993, notre Parlement a ratifié le Traité, et une année plus tard, le Kazakhstan a obtenu des garanties de sécurité de la part des puissances nucléaires. En 1996, nous avons également adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En signe de reconnaissance légitime de nos efforts, le Kazakhstan a été admis en 2002 au sein du groupe des fournisseurs nucléaires. Il a également souscrit au Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques, à l'Initiative de sécurité contre la prolifération et à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, dont la troisième réunion s'est déroulée l'année dernière à Astana, capitale du Kazakhstan.

En septembre 2006, le Kazakhstan et les autres pays d'Asie centrale ont signé le traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La création de la nouvelle zone exempte d'armes nucléaires contribue de façon significative à la stabilité et à la sécurité en Asie. Cette initiative régionale positive a également trait à la force potentielle du Traité sur la non-prolifération.

(M. Tazhin, Kazakhstan)

L'adhésion du Kazakhstan à la Convention sur les armes biologiques, en juin dernier, a apporté une nouvelle démonstration de la cohérence de notre politique nationale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

En tant que participant actif au processus de désarmement, le Kazakhstan regrette l'absence de véritables progrès. Les travaux de la Conférence du désarmement sont paralysés depuis 10 ans. Le processus de désarmement nucléaire stagne. La communauté internationale n'est pas parvenue à résoudre effectivement les questions de désarmement et de non-prolifération, ce qui s'explique essentiellement par l'absence de consensus, et malgré la volonté politique.

Tout d'abord, il se réfère au Traité sur la non-prolifération, principal instrument de non-prolifération nucléaire. Le Traité n'est pas parvenu à enrayer la prolifération des armes nucléaires ni l'émergence de nouvelles puissances nucléaires de fait. Le risque de voir des armes nucléaires tomber aux mains de terroristes s'est considérablement accru. Rien ne permet de dire que les États dotés d'armes nucléaires respectent leurs engagements en matière de réduction de leurs arsenaux nucléaires.

L'inégalité, qui est au cœur du Traité sur la non-prolifération, n'incite guère les États dotés d'armes nucléaires à observer leurs obligations de désarmement. Il s'ensuit un état d'esprit improductif et un ressentiment engendré par l'injustice du Traité dans diverses régions du monde. Le pire est que cette situation fournit des arguments aux pays qui aspirent à posséder des armes de destruction massive.

Dans ce contexte, à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev, a appelé les États dotés d'armes nucléaires à progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires et à montrer l'exemple, et à prendre des mesures propres à préserver l'efficacité du TNP et à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

Nous sommes convaincus de la nécessité de mettre en place des mécanismes de levier efficaces contre les États détenteurs de l'arme nucléaire et agissant hors du cadre juridique du TNP, et de mettre au point des moyens de pression sur les pays qui, à l'avenir, pourraient être tentés de se retirer du Traité.

Le Kazakhstan reconnaît l'importance du travail accompli par les États-Unis et la Fédération de Russie, dans le Contexte du Traité sur la réduction des armements stratégiques (START), pour réduire leurs arsenaux nucléaires. Compte tenu de l'expiration de ce traité en 2009, il est indispensable d'accélérer le processus de négociation concernant l'avenir de cet instrument. Selon nous, un nouvel instrument ou accord devra contenir des mesures concrètes sur la réduction des vecteurs stratégiques et des ogives nucléaires. Nous nous félicitons par ailleurs de la pratique de la Conférence du désarmement consistant à débattre ouvertement de l'état d'avancement et du rythme des réductions nucléaires. Toutefois, il ne suffit pas de garantir l'irréversibilité du processus. Beaucoup doit encore être fait pour ouvrir la voie à un monde exempt d'armes nucléaires.

(M. Tazhin, Kazakhstan)

Considérant les priorités de l'agenda du désarmement, le Kazakhstan obéit à une approche réaliste de la situation qui prévaut à la Conférence du désarmement. En dépit de l'absence de progrès visibles, nous saluons les efforts faits au cours des deux dernières années pour façonner ce qui est devenu la proposition des présidents de 2007. Cette proposition, nous semble-t-il, jouit de l'appui de la majorité des membres de la Conférence. Pour les besoins du consensus, nous sommes prêts à continuer à travailler sur la base de cette proposition.

Nous pensons que l'initiative visant à entamer des négociations dans le but de rédiger un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles arrive à point nommé. Nous espérons que cette initiative pourra susciter de nouveaux progrès vers un désarmement nucléaire. Dans le même temps, cette décision ne devra diminuer en rien l'importance des trois autres questions centrales que sont le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements nucléaires et les garanties de sécurité négatives.

Permettez-moi de vous rappeler que le Kazakhstan a, à maintes reprises, proposé de rédiger un instrument juridiquement contraignant interdisant l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires contre les États non dotés de telles armes. Nous sommes intéressés par la poursuite du débat sur les garanties de sécurité négatives, une question étroitement liée au processus de désarmement nucléaire. Nous sommes fermement convaincus que les États parties au TNP non dotés d'armes nucléaires ont un droit légitime à des garanties de sécurité négatives.

Enfin, j'aimerais vous réitérer mes chaleureux remerciements pour cette occasion exceptionnelle et pour la possibilité qui m'a été donnée d'exprimer la position du Kazakhstan concernant les questions très importantes qui sont traitées ici.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, au nom de la Conférence, de cette déclaration exhaustive.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner Son Excellence Monsieur le Ministre.

La séance est suspendue à 10 h 33; elle est reprise à 10 h 48.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): J'aimerais, au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom propre, souhaiter une très chaleureuse bienvenue à Son Excellence M. Adrian Cioroianu, Ministre des affaires étrangères de la Roumanie. La Roumanie fait, bien entendu, partie des membres fondateurs de la Conférence du désarmement. Excellence, vous avez la parole.

M. CIOROIANU (Roumanie): Permettez-moi, tout d'abord, de vous faire part du grand honneur que vous me faites en me donnant l'occasion de participer à cette séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'avoue ensuite ma satisfaction d'intervenir devant la Conférence durant la présidence de la Turquie. La Turquie et la Roumanie ont souvent œuvré en coopération étroite sur des points divers de l'ordre du jour en matière de désarmement. Je saisis l'occasion pour dire que mon pays

(M. Cioroianu, Roumanie)

est disposé à soutenir sans réserve vos efforts, ainsi que ceux des futurs présidents, afin de relancer les activités de cette importante instance de négociation.

En même temps, je tiens à transmettre mes sincères remerciements aux Présidents de 2007 de la Conférence pour les efforts qu'ils ont entrepris afin de relancer nos travaux.

La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement appelée à jouer un rôle fondamental au service de la sécurité et de la stabilité dans le monde. La Conférence, qui a montré dans le passé ses capacités importantes de négociation de traités et conventions majeurs en matière de désarmement, doit continuer à jouer un rôle utile en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

C'est dans ce contexte que, selon l'opinion générale, il est regrettable que cette instance se trouve réduite à l'inaction depuis plusieurs années. Malgré cette impasse, la Conférence représente le cadre le plus adéquat, je dirais même naturel, dans lequel tout problème lié à la paix et la sécurité internationales devrait être réglé. De même, la Conférence du désarmement représente un baromètre très sensible des évolutions de la sécurité globale et du climat international dans ce domaine. C'est une raison de plus pour laquelle, consciente du rôle que peut et doit jouer la Conférence, la Roumanie se joint à la grande majorité de ses membres en espérant que des évolutions positives permettront de sortir de l'impasse actuelle.

La participation des Ministres des affaires étrangères aux travaux de la Conférence ne représente qu'une des voies d'action envisagées pour débloquer la situation. Nous sommes aussi conscients du fait que dans une instance de dialogue et de négociation qui compte 65 membres et dont les décisions sont prises par consensus, il est très difficile d'obtenir l'appui universel nécessaire pour adopter un programme de travail. Mais ce n'est pas impossible.

La Roumanie, pays pleinement attaché aux principes du multilatéralisme, s'est toujours efforcée d'être une force constructive, douée de la souplesse nécessaire à la réalisation des buts communs. Ayant assumé l'une des six présidences de la Conférence en 2006, mon pays est bien conscient des défis que les États membres devront relever afin de persuader les membres d'adopter le programme de travail.

Nous réaffirmons également notre volonté de contribuer aux efforts faits par la communauté internationale en vue de réactiver les mécanismes multilatéraux chargés des questions de désarmement. Nous sommes déterminés à déployer les efforts nécessaires pour assurer le succès de la Conférence sur une base constructive et de consensus.

La Roumanie estime que l'ensemble de trois documents de la session de 2007 (L.1, CRP.5 et CRP.6) peut constituer une base solide pour relancer les activités de la Conférence et sortir de l'impasse. L'adoption rapide et sans difficultés de l'ordre du jour serait le signe d'un climat positif qui permettrait un déroulement équilibré et constructif des travaux.

Permettez-moi de vous faire part de mes considérations sur une série de questions ponctuelles.

(M. Cioroianu, Roumanie)

La négociation d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles (FMCT), l'examen de l'état actuel du désarmement nucléaire et la prévention de la prolifération dans l'espace sont des questions étroitement liées à la sécurité globale et la Conférence du désarmement représente l'instance idéale pour progresser sur tous ces dossiers.

Nous considérons que l'ouverture des négociations sur le FMCT, clairement prioritaire pour de nombreuses délégations, permettrait de réunir des conditions propices à un échange de vues intense et constructif. Nous sommes convaincus qu'un accord à ce sujet constituerait un pas important vers l'élimination des armes nucléaires.

La Roumanie considère que le désarmement nucléaire et la non-prolifération représentent deux dimensions indissociables du Traité sur la non-prolifération (TNP). Elles se renforcent ou s'affaiblissent mutuellement. Nous espérons aussi que la réunion du Comité préparatoire qui aura lieu cette année à Genève sera l'occasion de réaffirmer et de renforcer les mesures adoptées pour l'application équilibrée et intégrale du TNP.

Mon pays continue de considérer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) comme un pas fondamental vers le désarmement nucléaire. Malgré le soutien d'un très grand nombre d'États, les conditions requises pour son entrée en vigueur n'ont malheureusement pas encore été réunies. Nous sommes d'avis que le processus de ratification du TICE est très important pour la réalisation d'un désarmement général et complet. À cet égard, la Roumanie considère que la récente ratification du Traité par la Colombie et la Malaisie constitue un grand pas en avant vers cet objectif.

La question de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique est une source de grande inquiétude. La proposition L.1 prévoit des discussions de fond sur la prévention de la course aux armements dans l'espace (PAROS). La Roumanie, qui étudie maintenant avec toute l'attention voulue le projet proposé par la Russie et la Chine pour le Traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace, considère depuis longtemps qu'il est de plus en plus nécessaire d'arriver à un accord international interdisant la militarisation de l'espace. C'est un exercice tout à fait nécessaire de diplomatie préventive, car l'espace est un bien commun de l'humanité, qui doit être réservé uniquement aux utilisations pacifiques.

Nous devons relever de multiples défis en matière de sécurité aux niveaux tant global que régional ou local. Notre avenir dépend de notre capacité d'agir ensemble dans le cadre d'un multilatéralisme efficace.

La Roumanie continuera de soutenir ce cadre multilatéral des accords de désarmement et de la non-prolifération, aux niveaux tant global que régional et continuera de s'acquitter des obligations qu'elle a contractées au titre des régimes relatifs aux armements auxquels elle est devenue partie.

La Roumanie est partie aux accords multilatéraux existants dans le domaine des armes de destruction massive et de la non-prolifération, à la Convention d'Ottawa, au Traité sur le régime «Ciel ouvert», au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), ainsi qu'à d'autres traités multilatéraux et bilatéraux.

(M. Cioroianu, Roumanie)

Mon pays reconnaît l'importance de la Convention sur certaines armes classiques et de ses dispositions concernant les armes qui produisent des effets traumatiques excessifs ou qui peuvent frapper tant des soldats que des civils. Depuis son entrée en vigueur, la Convention s'est révélée être un instrument important non seulement pour le désarmement, mais aussi pour le droit international. Consciente de l'importance de la Convention, la Roumanie est devenue, en novembre 2007, partie au Protocole V sur les restes explosifs de guerre, qui entrera en vigueur, à son égard, le 29 juillet prochain.

Le soutien aux instruments multilatéraux doit se traduire par un appui à l'application de leurs dispositions. Fidèle à ce principe, mon pays soutient, tout comme ses partenaires de l'Union européenne, l'universalisation de la Convention sur les armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, ainsi que de la Convention sur les armes chimiques.

Pour conclure, je tiens à partager avec vous quelques pensées de Nicolae Titulescu, diplomate roumain, Président de la Société des Nations en 1930 et 1931 et personnalité profondément liée à la ville de Genève, qui considérait que «la Conférence du désarmement est la clef de la compréhension mutuelle entre les nations». À mon avis, ces idées restent d'actualité, car les efforts de la communauté internationale devraient être orientés vers la réalisation d'un monde plus juste et plus stable.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le Ministre roumain pour son important discours et ses mots aimables adressés à la présidence.

Je vais maintenant suspendre la séance jusqu'à 11 h 15 afin de raccompagner le Ministre roumain et d'attendre l'arrivée du Ministre iranien.

La séance est suspendue à 11 h 00; elle est reprise à 11 h 15.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Au nom de la Conférence et en mon nom propre, j'aimerais souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Manouchehr Mottaki, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Au cours des années écoulées, la République islamique d'Iran a régulièrement envoyé des responsables de haut niveau prendre la parole devant la Conférence du désarmement, et le Ministre Mottaki est déjà venu ici l'année dernière. Excellence, vous avez la parole.

M. MOTTAKI (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur que de prendre une nouvelle fois la parole devant la Conférence du désarmement à un stade aussi important de son histoire. J'aimerais, d'emblée, vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence et vous souhaiter le plein succès dans la perspective du commencement d'un travail de fond destiné à atteindre le noble objectif d'un monde sûr.

Tous les membres de la communauté internationale ont des valeurs communes et ont intérêt à promouvoir un monde plus sûr. Dans un monde exempt d'armes de destruction massive, il serait plus aisé de garantir la sécurité, la prospérité et le bien-être de tous les pays. Un tel

(M. Mottaki, République islamique d'Iran)

monde serait bien différent d'un monde où les puissances recherchent une sécurité absolue pour elles-mêmes et, à cette fin, continuent à développer et moderniser leurs arsenaux nucléaires. Comme le prouve l'expérience de l'histoire contemporaine, la quête d'une sécurité absolue ne produit que des effets négatifs. Elle amoindrit la sécurité, érode la confiance entre nations et ouvre la voie à une nouvelle course aux armements et à la résurgence du militarisme.

Selon nous, la communauté internationale montre qu'il existe des difficultés majeures, qui sont les principales causes de l'insécurité et du blocage dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la limitation des armements.

L'unilatéralisme et les mesures unilatérales représentent la principale des difficultés auxquelles la communauté internationale doit faire face. L'emploi de moyens militaires au lieu du règlement pacifique des différends tel qu'il est prévu dans la Charte des Nations Unies constitue une approche dangereuse qu'il convient d'éviter pour parvenir aux objectifs de politique étrangère. Dans ce contexte, les doctrines basées sur l'action militaire préventive sont injustifiables et totalement contraires à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Nous devons ajouter à cette liste l'imposition de sanctions illégitimes et injustifiées contre certains pays, l'utilisation malveillante des organes des Nations Unies dans le seul but de défendre des intérêts partisans, les accusations sans fondement proférées contre d'autres sous le prétexte de prétendues craintes du risque de prolifération pour créer un écran de fumée destiné à masquer le non-respect des obligations en matière de désarmement et tromper l'opinion publique. L'absence de progrès du désarmement nucléaire et la prolifération verticale et horizontale sont deux autres menaces qui planent sur le monde d'aujourd'hui. Le maintien de forces nucléaires stratégiques et tactiques et leur modernisation constante, de même que les nouvelles doctrines militaires justifiant leur emploi possible, particulièrement contre des États qui n'en sont pas dotés, représentent la plus grave des menaces qui pèsent sur l'humanité. Les États membres du Mouvement des pays non alignés ont toujours souligné que le désarmement nucléaire était la priorité absolue à la Conférence du désarmement. Aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale est préoccupée par la persistance de milliers d'ogives nucléaires dans les arsenaux de certains États.

La communauté internationale n'a jamais reconnu la possession et l'emploi potentiel des armes nucléaires par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Les pays vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale se sont arrogé le droit de veto et ont imposé cette règle au reste de la communauté internationale. Aujourd'hui, le droit de veto et le droit de posséder des armes nucléaires sont devenus un levier pour imposer aux autres l'exercice de droits illégitimes.

Quels sont les pays qui, pendant des décennies, ont menacé la sécurité de la péninsule coréenne en y constituant des arsenaux nucléaires? Au nom de quelle logique la France a-t-elle, avec le concours d'un autre État doté d'armes nucléaires, équipé le régime sioniste de moyens nucléaires militaires? Dans ce contexte, je prends acte des préoccupations exprimées par les responsables français anciens et actuels concernant le possible emploi de l'arme nucléaire. Nous proposons à l'Agence internationale de l'énergie atomique d'inscrire à son ordre du jour l'examen de la question de savoir comment le régime sioniste a été équipé de l'arme nucléaire. La République islamique d'Iran coopérera avec l'Agence en la matière, en compagnie des autres pays informés de la région.

(M. Mottaki, République islamique d'Iran)

Les armes nucléaires sont aussi illégales que les armes chimiques et biologiques, et cette réalité devrait être consacrée par une convention juridiquement contraignante sur l'interdiction des armes nucléaires. Deux catégories d'armes de destruction massive ont déjà été interdites par des conventions juridiquement contraignantes pertinentes, à savoir la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques. Il est à présent temps d'interdire totalement et d'éliminer toutes les armes nucléaires. La Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance des Nations Unies compétentes pour traiter cette question et conclure un instrument international, a un rôle à jouer dans le domaine du désarmement nucléaire en créant un comité spécial chargé d'engager des négociations multilatérales sur une «convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi des armes nucléaires et sur leur destruction».

Incontestablement, les cinq États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité essentielle dans ce contexte, et, en attendant la conclusion d'une telle convention et l'élimination totale des armes nucléaires, les États non dotés de telles armes doivent bénéficier de garanties de sécurité négatives effectives à travers un instrument juridiquement contraignant. Dans cet esprit, il convient de créer, à la Conférence du désarmement, un comité spécial chargé de traiter cette question.

Le Traité sur la non-prolifération ne reconnaît pas aux États dotés d'armes nucléaires le droit de préserver indéfiniment leurs arsenaux. L'article VI du TNP impose des obligations à ces États, obligations qui n'ont pas encore été respectées. Dans son avis consultatif, la Cour internationale de Justice a clairement affirmé qu'«il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace». Par ailleurs, la prorogation du TNP n'a pu être réalisée que dans le cadre d'un ensemble de décisions, comprenant l'accomplissement par les États dotés d'armes nucléaires de l'obligation d'éliminer totalement leurs armes. Les États parties au TNP posent légitimement la question. J'aimerais poser la question suivante: qu'est-il advenu de ces engagements, mais aussi de l'engagement sans équivoque de ces États en faveur du désarmement nucléaire? Bien entendu, le fait de ne faire aucun cas de ces engagements porte un coup sévère à la crédibilité et à l'intégrité du TNP. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'absence de progrès dans la mise en œuvre, par les États dotés d'armes nucléaires, de l'engagement sans équivoque en faveur de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires devant conduire à un désarmement nucléaire, et nous les exhortons instamment à se conformer aux engagements juridiques consacrés par l'article VI du TNP. Je tiens en particulier à faire part de la vive préoccupation de mon gouvernement face aux tentatives de réinterprétation de l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires en vertu de l'article VI du TNP et consistant à assortir le respect de ces obligations de conditions. C'est à dessein que ces tentatives ignorent la lettre et l'esprit de l'article VI du Traité. Elles servent de prétexte aux États dotés d'armes nucléaires pour se soustraire à leurs obligations en vertu de l'article VI, et elles ne sauraient être acceptées par les parties au TNP.

Depuis 1974, suite à une initiative iranienne, les pays du Moyen-Orient ont décidé de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Outre ces avantages du point de vue de la sécurité, la création d'une telle zone contribuerait à l'amélioration de la vie économique et sociale de la population de la région en favorisant la confiance. La création d'une zone exempte

(M. Mottaki, République islamique d'Iran)

d'armes nucléaires au Moyen-Orient revêt une importance stratégique pour les États de la région. Il va sans dire que l'adoption de la résolution sur le Moyen-Orient a contribué de façon déterminante à la prorogation du TNP, en 1995. Malheureusement, les auteurs de cette résolution n'ont pris aucune mesure concrète pour permettre la création d'une telle zone dans notre région. L'attitude du régime sioniste, consistant à ignorer l'appel international en faveur d'une adhésion au TNP, à refuser de placer ses installations nucléaires secrètes sous les garanties de l'AIEA et à faire proliférer les armes nucléaires en toute impunité, constitue non seulement la plus grave des menaces pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région, mais aussi l'unique obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Selon nous, l'objectif ultime de toute initiative et de tout effort commun doit être l'engagement d'un travail de fond, en particulier sur la question du désarmement nucléaire, par l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet dans lequel les priorités et les préoccupations de tous les États membres seront prises en compte et les quatre questions centrales seront traitées en toute égalité. Toute démarche visant à écarter ce principe sera stérile et ne fera qu'ajouter au sentiment de frustration des États membres.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis 1982. Nous pensons que la Conférence peut contribuer de façon effective à la résolution de ce problème.

Le 12 février 2008, un projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux a été présenté en temps voulu à cette auguste instance. La République islamique d'Iran se félicite de l'initiative relative à la prévention de la militarisation de l'espace et espère que la Conférence du désarmement commencera dès que possible un travail de fond en la matière. Nous espérons que les efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace contribueront à faciliter la poursuite de l'exploration et de l'utilisation pacifique de cet environnement, bien commun de l'humanité, au bénéfice et dans l'intérêt de tous les pays, et plus particulièrement des pays en développement.

Dans ce contexte, j'aimerais informer la Conférence que, le 4 février 2008, mon pays a procédé avec succès au lancement dans l'espace de sa première sonde d'exploration, «Kavoshgar 1» (Explorateur 1), avec pour objectif d'ouvrir la voie à la mise sur orbite, à des fins pacifiques, du premier satellite produit en Iran, Omid. La République islamique d'Iran ne se lance dans des activités spatiales que dans le but de recueillir certaines données utiles à la prévention des catastrophes naturelles, telles que les tremblements de terre, et d'améliorer ses systèmes de communication civile, à l'image d'autres États.

La négociation d'un traité non discriminatoire, juridiquement contraignant et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires figure aussi parmi les quatre questions centrales dont la Conférence est saisie et qui doivent être traitées comme il se doit. Nous sommes fermement convaincus que le célèbre mandat Shannon devra régir toute négociation future en la matière.

(M. Mottaki, République islamique d'Iran)

En conclusion, j'aimerais dire quelques mots à propos du développement du programme nucléaire de mon pays.

Dans son récent rapport, l'Agence internationale de l'énergie atomique a fait savoir que toutes les questions en suspens afférentes au programme nucléaire civil de la République islamique d'Iran avaient été réglées, et elle a confirmé pour la onzième fois que les activités nucléaires civiles de l'Iran n'avaient fait l'objet d'aucun détournement.

Je tiens à rappeler que le prétexte qui a été utilisé pour amener la question du programme nucléaire iranien à l'ordre du jour de l'AIEA, devenant par la suite le fondement des actions injustifiées et illégales du Conseil de sécurité, était constitué des ambiguïtés et des allégations instillées par quelques pays qui, gonflant ces ambiguïtés, ont tenté de remettre en question le caractère civil du programme nucléaire iranien.

Le 21 août 2007, soucieuse de lever ces ambiguïtés et de régler les questions en suspens, la République islamique d'Iran a conclu un accord sur un programme de travail avec l'Agence. Sur la base de ce programme de travail, une liste spécifique de six points, à savoir recherche sur le plutonium, centrifugeuses P1 et P2, source de contamination, document sur le métal d'uranium, Polonium-210 et mine de Gachine, a été présentée par l'Agence à l'Iran.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme de travail, la République islamique d'Iran a fait preuve d'un maximum de transparence et de coopération, allant même jusqu'à achever le programme bien en avance sur le calendrier. Il convient de noter que la mise en œuvre du programme de travail nécessitait dix-huit mois, mais que la République islamique d'Iran l'a mené à bien en six mois.

En dépit de l'accord initial, censé prendre en compte les questions en suspens, la République islamique d'Iran, en geste de bonne volonté et dans le prolongement de la coopération engagée avec l'Agence, a également examiné les questions présentes. En conséquence, les négociations sur deux documents juridiques importants, à savoir «Safeguards approach document» et «Facility attachment» pour une usine d'enrichissement à Natanz, ont commencé et ont abouti, et l'accord est entré en vigueur le 30 septembre 2007. Sur cette base, la mise en œuvre de ces accords apporterait les garanties suffisantes concernant les activités d'enrichissement présentes et à venir en Iran.

Dans son rapport en date du 22 février 2008, l'Agence a indiqué très clairement que les six questions dites en suspens étaient réglées et que la République islamique d'Iran avait répondu à toutes les questions posées par l'AIEA afférentes aux questions en suspens. Elle a par ailleurs confirmé que ces réponses étaient concordantes avec ses propres constatations et que l'AIEA estimait que ces questions n'étaient désormais plus en suspens. Dans ce même rapport, l'AIEA a également indiqué que les activités nucléaires actuelles de l'Iran étaient sous son contrôle et qu'elle avait pu vérifier que les matières et installations nucléaires déclarées n'avaient pas été détournées.

Ainsi, toutes les justifications et tous les fondements qui ont motivé les décisions prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies ont cessé d'être, ce qui montre que les résolutions précédemment adoptées par le Conseil de sécurité sont dépourvues de tout fondement juridique

(M. Mottaki, République islamique d'Iran)

et technique et qu'elles n'étaient motivées que par les intentions politiques et malveillantes de certains pays. Il va sans dire que poursuivre dans cette voie nuirait à la crédibilité du Conseil de sécurité et affaiblirait l'intégrité et le statut de l'AIEA, cette dernière devant être l'unique autorité compétente s'agissant des activités nucléaires des États membres. Les actions éventuelles du Conseil de sécurité ne représenteraient qu'un pas de plus dans la mauvaise direction. Le rapport de l'AIEA indique clairement que la République islamique d'Iran fait preuve d'un comportement respectueux du droit, transparent, responsable et prévisible s'agissant de ses activités nucléaires, et qu'elle respecte ses obligations et ses engagements.

Comme l'a réaffirmé le Mouvement des pays non alignés, la communauté internationale est en droit d'attendre que les États qui ont trompé les institutions internationales par des allégations et accusations sans fondement et par des actes guidés par des considérations politiques et par une campagne de propagande contre le programme nucléaire civil iranien fassent le nécessaire pour réparer la situation et corriger leurs erreurs.

Toutefois, nous n'avons aucun espoir de voir le Conseil, dont l'attitude discriminatoire est manifestée par son silence face à la tragédie humaine qui se déroule actuellement à Gaza du fait du régime sioniste, remédier à cette situation. Or, si le Conseil est incapable de défendre le droit et la justice, il devra s'attacher à conserver sa crédibilité en brisant le silence et en s'abstenant d'adopter des positions injustes.

Pour conclure, j'aimerais réaffirmer que la République islamique d'Iran, elle-même victime d'armes de destruction massive, a rejoint les autres pays défenseurs de la paix et qu'elle n'épargne aucun effort pour instaurer un monde exempt de ces armes inhumaines et abjectes.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie M. Mottaki de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et à la Conférence en général.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

La séance est suspendue à 11 h 45; elle est reprise à 11 h 50.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je voudrais, au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom propre, souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Ján Kubiš, Ministre des affaires étrangères de la République slovaque. Avant d'être Ministre, M. Kubiš a été ici Ambassadeur et Représentant permanent de son pays, dans les années 90. Je vous souhaite donc un bon retour parmi nous, et je vous donne la parole.

M. KUBIŠ (République slovaque) (parle en anglais): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole. Cela fait du bien d'être à nouveau ici après quinze ans, mais, bien entendu, il s'agit non seulement de rappeler de bonnes expériences, mais aussi de faire part de la position de mon pays.

J'aimerais tout d'abord adresser mes remerciements à l'ancien Président de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Samir Labidi, de la Tunisie, ainsi qu'au Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, de leur invitation à prendre la parole devant cette

(M. Kubiš, République slovaque)

instance. Mon désir de prendre la parole devant la Conférence du désarmement fait suite à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU aux ministres des affaires étrangères et autres responsables politiques pour qu'ils s'impliquent dans les travaux de la Conférence du désarmement. L'objectif de cette démarche est de restaurer la Conférence dans son rôle d'unique instance multilatérale de choix et, a fortiori, de négociation, au sein de laquelle la communauté internationale négocie sur les questions de désarmement et de non-prolifération.

Il ne fait aucun doute que des traités multilatéraux importants et efficaces peuvent être produits par des mécanismes extérieurs à la Conférence du désarmement. La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en est un exemple. Alors que cette convention est devenue, à bien des égards importants, un succès, elle n'en demeure pas moins une exception. En effet, elle manque cruellement d'universalité, des pays importants demeurant à l'écart de cet instrument. D'où la nécessité pour la Conférence du désarmement de revenir à sa mission originelle.

Pour la Slovaquie, il est regrettable que l'élan suscité à la Conférence du désarmement en 2006 et 2007 semble faiblir. Nous rendons hommage au groupe des présidents de 2008 de ne jamais avoir renoncé. Toutefois, leur rôle est beaucoup plus difficile que ne l'était le nôtre en 2006.

Le consensus à la Conférence du désarmement semble entravé par le fait que certains de ses membres prônent une approche plus équilibrée s'agissant de leurs rapports nationaux. Nous ne doutons pas de la légitimité de ces intérêts nationaux. Toutefois, ils doivent être perçus dans un contexte plus large, du moins à notre avis. La principale des qualités de la proposition contenue dans le document L.1, dont l'interprétation est proposée dans les documents CRP.5 et CRP.6 qui l'accompagnent, nous semble résider dans la réorganisation pertinente des priorités existantes en une séquence logique. Cette proposition représente une plate-forme permettant à chacun de faire valoir ses intérêts nationaux à différents stades des négociations et des débats de fond. Plus nous reporterons le lancement des travaux sur la base de la proposition de compromis existante, plus nous retarderons les progrès sur les questions identifiées comme les plus mûres par la Conférence.

Par ailleurs, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a explicitement et instamment exhorté les membres de la Conférence à saisir l'occasion historique qui se façonnait depuis longtemps. J'aimerais à présent évoquer les autres activités menées par la Slovaquie dans le domaine de la limitation des armements. Ayant siégé au Conseil de sécurité des Nations Unies en 2006-2007, la Slovaquie a eu l'honneur de présider le Comité créé en application de la résolution 1540 (2004) du Conseil. Cet organe a été créé dans le but de répondre de façon intégrée et globale à un aspect important de la menace que fait peser sur la paix et la sécurité internationale la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières connexes. La mise en œuvre de la résolution 1540 a démontré que l'esprit du multilatéralisme était prédominant dans ce domaine. Entre autres fonctions, le Comité a joué un rôle actif en aidant de nombreux membres des Nations Unies, au travers d'un certain nombre de séminaires régionaux, dans le domaine de la non-prolifération.

Le mandat de la Slovaquie au Conseil de sécurité des Nations Unies a également été marqué par un effort intensif concernant certains aspects régionaux des armes de destruction

(M. Kubiš, République slovaque)

massive, en particulier de la non-prolifération des armes nucléaires et des missiles. Dans le même temps, nous avons contribué activement au lancement des travaux des organes subsidiaires pertinents du Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris le Comité créé en application de la résolution 1718.

Le processus d'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ressemble malheureusement au processus en cours à la Conférence du désarmement. Permettez-moi de vous rappeler que la Slovaquie a été parmi les tous premiers pays à ratifier le TICE. Alors que nous figurons au nombre des 44 pays visés à l'annexe 2, nous considérons que notre démarche représente une contribution importante aux efforts visant à permettre l'entrée en vigueur du Traité. Selon nous, l'enchaînement logique entre la négociation passée du TICE ici, à la Conférence du désarmement, à Genève, il y a dix ans, et le Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui est la question la plus mûre pour la négociation, doit être sous-tendu par une intensification des efforts en faveur d'une entrée rapide du TICE. Alors que l'entrée en vigueur se fait encore attendre, la Slovaquie s'efforce de contribuer aux préparatifs de la mise en œuvre du Traité en organisant chaque année divers cours de formation et des expériences sur le terrain pour simuler des inspections sur site.

Il en va de même en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. Des cours de formation à la protection civile destinés à promouvoir la mise en œuvre des objectifs en matière d'assistance et de protection spécifiés à l'article X de la Convention sont organisés chaque année en Slovaquie. Je suis honoré de pouvoir dire que la Slovaquie a été désignée par le Groupe des États d'Europe orientale comme candidate à la prochaine présidence du Conseil exécutif de l'Organisation sur l'interdiction des armes chimiques. S'agissant de la Convention sur les armes biologiques, la Slovaquie figure au nombre des pays qui soumettent chaque année un rapport dans le cadre des mesures de confiance. En 2007, une loi sur l'interdiction des armes biologiques a été adoptée afin de compléter la législation existante par une norme spécifique répondant directement à l'obligation stipulée à l'article IV de la Convention. Dans le même temps, nous affirmons que les progrès dans ce domaine doivent être faits au travers de l'élaboration d'un mécanisme de vérification efficace basé sur les efforts antérieurs du Groupe spécial pour la Convention sur les armes biologiques.

J'aimerais évoquer quelques temps forts en ce qui concerne les armes classiques, et souligner que la Slovaquie a largement contribué au processus de déminage. Au cours des dernières années écoulées, elle a, en valeur absolue, figuré au nombre des premiers contributeurs, alors qu'en valeur relative, elle a été encore mieux classée (au premier rang mondial suivant un indicateur). Cette situation témoigne de notre engagement à atteindre les objectifs fixés par la Convention sur les mines antipersonnel.

Pleinement déterminée à promouvoir les principes du droit international humanitaire, la Slovaquie a répondu à l'appel pour la résolution du problème posé par les munitions en grappe. Soulignant l'idée de complémentarité, nous travaillons diligemment dans le cadre du processus de la Convention sur certaines armes classiques et du processus d'Oslo à l'élaboration de la nouvelle norme interdisant les munitions en grappe infligeant des souffrances inacceptables aux civils. Selon nous, cet instrument ou ces instruments devront instituer un équilibre entre nécessité de légitime défense et considérations humanitaires et, pour apporter un véritable

(M. Kubiš, République slovaque)

changement sur le terrain, il devra créer les conditions permettant aux principaux utilisateurs et producteurs de tels systèmes d'armes, ainsi qu'aux principaux donateurs, de s'y associer.

Enfin et surtout, qu'il me soit permis de saisir cette occasion de dire qu'alors qu'elle siégeait au Conseil de sécurité des Nations Unies, la Slovaquie a accordé une attention particulière à la question de la réforme dans le domaine de la sécurité. À l'initiative de la Slovaquie, le Conseil de sécurité a, en février 2007, tenu un débat ouvert qui a permis d'enclencher d'importants processus. Le Conseil a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il était souligné que la réforme dans le domaine de la sécurité était essentielle à la consolidation de la paix et de la stabilité, à la promotion de la lutte contre la pauvreté, de l'état de droit, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, et à la prévention de la résurgence des conflits entre pays. Il a reconnu le rôle important joué par le système des Nations Unies dans cette réforme et l'engagement accru des organes, fonds, programmes et institutions des Nations Unies dans ce domaine. Il a également souligné qu'il fallait que le Secrétaire général soumette un rapport complet sur la conception de la réforme de la sécurité développée par l'ONU. Le Secrétaire général a présenté son rapport il y a un mois, et ce rapport est en train d'être examiné par les organes pertinents de l'ONU. J'espère qu'il sera très prochainement soumis au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.

Par ailleurs, aujourd'hui même, se tient au Palais des Nations un séminaire intitulé: «L'ONU et la réforme dans le domaine de la sécurité: un an après le débat ouvert du Conseil de sécurité», organisé par l'Office des Nations Unies à Genève et par le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées.

Permettez-moi de conclure en disant que la Slovaquie est pleinement déterminée à soutenir toutes les initiatives destinées à rétablir la Conférence du désarmement à la place qui est la sienne et à améliorer l'environnement mondial en matière de sécurité le plus rapidement possible et de façon réaliste, dans un monde rempli d'incertitudes et de méfiance. Dans cette perspective, nous continuerons à travailler à la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je souhaite remercier le Ministre Ján Kubiš de sa déclaration et des paroles de soutien aimables adressées à la Conférence.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner Son Excellence.

La séance est suspendue à midi; elle est reprise à 12 h 5.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Nous reprenons notre séance. Au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom personnel, j'aimerais souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Santos Calderón, Vice-Président de la Colombie. Il y a près d'un an, le Vice-Président Calderón s'est exprimé à la Conférence du désarmement. Je me rappelle qu'au cours de son allocution, il a souligné qu'il était indispensable que la Conférence du désarmement passe de la rhétorique aux actes. Nous n'y sommes pas encore parvenus, Monsieur le Vice-Président. Toutefois, nous avons hâte de vous écouter une nouvelle fois, et vous êtes plus que bienvenu dans cette salle. Vous avez la parole.

M. CALDERÓN (Colombie) (parle en espagnol): Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, j'aimerais, en ma qualité de Vice-Président de la Colombie, réaffirmer le plein appui de mon pays aux travaux entrepris par la Conférence du désarmement sous la présidence turque, ainsi qu'aux efforts menés par le groupe des six Présidents pour aider la Conférence à sortir de l'impasse.

Dans mon pays, des questions telles que le commerce illicite d'armes, de munitions et d'explosifs et l'accès de groupes terroristes à différentes catégories d'armes ne sont pas uniquement des sujets de réflexion académique. Elles font partie de notre réalité quotidienne et menacent gravement notre population.

Hier encore, notre police nationale soumettait un rapport préliminaire concernant le contenu de deux ordinateurs retrouvés après que Raul Reyes, le numéro 2 des FARC, eut été abattu, samedi dernier. Ces ordinateurs renfermaient notamment des messages entre différents chefs des FARC, indiquant que le mouvement était, semble-t-il, en négociation pour se procurer des matières radioactives, matière première destinée à la fabrication de «bombes sales» appelées à être employées pour des opérations de terrorisme destructrices. Ces premières informations, qui font l'objet d'un processus de vérification strict et rigoureux avec une aide internationale, nous montrent que les groupes terroristes, abondamment financés par le trafic de drogues, représentent une menace très sérieuse non seulement pour notre pays, mais aussi pour toute la région des Andes et d'Amérique latine. Nous sommes disposés à fournir à cette instance toutes les informations dont elle souhaiterait disposer en la matière, par quelque mécanisme que ce soit, de sorte que vous puissiez vous rendre compte des données principales en possession de la police colombienne.

Pour cette raison, la première des priorités de la Colombie est de rétablir la sécurité. C'est à cette fin que nous avons été élus en 2002 et, dans le cadre de la politique de sécurité démocratique, nous sommes parvenus à réduire comme jamais auparavant l'ensemble des indicateurs de violence, si bien qu'en 2006, nous avons été réélus avec un nombre de voix jamais atteint dans toute l'histoire de la Colombie. Nous pouvons affirmer avec satisfaction que nous avons renforcé notre contrôle sur le territoire national et restauré l'autorité de l'État sur toute la Colombie. Nous avons déployé des efforts considérables pour empêcher les groupes terroristes de se procurer des armes de tous types. Des résultats de première importance ont été atteints en ce qui concerne les saisies et les confiscations. Par exemple, dans le cadre du processus de démobilisation des groupes d'autodéfense, plus de 18 000 fusils ont été remis par ces derniers dans le cadre du processus de paix.

L'instrument le plus précieux et le plus important dont nous disposons pour renforcer cette lutte et améliorer nos résultats est notre volonté commune de dépasser les mots et les intentions pour en venir aux actes, et de mettre en œuvre rapidement et avec détermination l'abondante législation internationale existante en la matière. Je veux parler d'instruments tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, dont le chapitre consacré à l'assistance et à la coopération internationales renferme des recommandations très importantes pour lutter efficacement contre ce phénomène. À la prochaine réunion bisannuelle d'États, qui se tiendra au mois de juillet à New York dans le contexte du Programme d'action, nous espérons parvenir à des résultats concrets. Selon les services officiels de renseignement militaire et d'investigation, 80 % des armes qui entrent illégalement en

(M. Calderón, Colombie)

Colombie sont destinés à ces groupes terroristes, et 20 % à des criminels de droit commun. Ceci explique la nécessité de garantir la pleine mise en œuvre du Programme d'action et des instruments régionaux tels que la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

La Colombie appelle la mise en œuvre rapide de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, de 2004, sur la non-prolifération des armes de destruction massive, et des efforts destinés à empêcher les groupes armés illégaux de s'en procurer. Notre pays a appuyé l'adoption, en 2006, par l'Assemblée générale, de la stratégie mondiale de lutte antiterroriste. Son plan d'action requiert le renforcement de la coordination et de la coopération entre les États dans la lutte contre les crimes afférents au terrorisme, tels que le commerce illicite d'armes, de munitions et d'explosifs. Il fixe également les responsabilités et les engagements en matière de renforcement du contrôle douanier et des contrôles aux frontières effectués pour prévenir et détecter les déplacements des terroristes et des moyens qu'ils utilisent pour attaquer la population civile et, dans le cas de la Colombie, les institutions démocratiques.

Je voudrais également évoquer le problème de la prolifération et du commerce illicite des systèmes portatifs de défense aérienne et de leurs composants. Le type de menaces dont j'ai parlé tout à l'heure souligne l'urgente nécessité d'assurer la pleine mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Organisation des États américains et l'ONU dans le but d'empêcher que de telles armes ne tombent aux mains de ces groupes terroristes illégaux. Leur puissance destructrice et le danger qu'elles représentent pour l'aviation civile ont déjà été démontrés par les récentes attaques terroristes. Ce sont là des mesures qui pourraient être essentielles pour étayer la détermination et l'engagement de tous les pays, car elles contribueraient à réduire considérablement le champ et les possibilités d'action de tels groupes terroristes et épargneraient des souffrances à des millions de personnes.

Comme vous le savez, nous nous sommes portés coauteurs de la proposition dite des cinq ambassadeurs, qui pose le fondement d'un fragile équilibre thématique dans le but d'adopter un programme de travail. L'année dernière, nous avons appuyé le projet de décision du Président L.1 qui, à notre avis, reflète la prise en compte de questions telles que le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et l'ouverture de négociations destinées à conclure un traité multilatéral non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nous pensons que la Conférence du désarmement est prête à jouer à nouveau son rôle d'instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement et à éviter un nouveau déclin de sa crédibilité. Nous invitons les membres de la Conférence à faire preuve de volonté politique pour relever ce défi et entamer ce processus, et nous continuerons à travailler activement de façon à contribuer au régime de désarmement et de non-prolifération nucléaire. À titre d'exemple de cet engagement, nous avons récemment déposé l'instrument de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires au Siège des Nations Unies, à New York.

Au vu des difficultés et des problèmes dont je viens de parler, la mise en œuvre effective des instruments internationaux et de tous les autres instruments pour combattre le terrorisme constitue un enjeu fondamental pour la Colombie et pour la sécurité de ses habitants.

(M. Calderón, Colombie)

La Colombie est le deuxième pays le plus touché dans le monde par le phénomène des mines antipersonnel. Les groupes terroristes se livrent à une utilisation massive et aveugle des mines antipersonnel, qui frappent la population civile et entravent le développement économique et social des communautés. Depuis 1990, 6 800 Colombiens ont été victimes des mines antipersonnel et de munitions non explosées, 1 500 d'entre eux ont trouvé la mort dans des accidents et 5 300 autres sont frappés d'incapacité permanente. Parmi les survivants, 4 400 sont des membres des forces de sécurité et 2 300 sont des civils. Parmi les civils, 650 sont des mineurs et 347 sont des femmes. Ces citoyens ont été victimes d'armes qui ne font aucune distinction entre combattants et non-combattants, qui atteignent la vie et le bien-être de la population et qui entravent le développement. L'emploi de ces armes, généralement disposées à proximité des écoles, des points d'eau, des routes, des églises et d'autres lieux publics, déstabilise des communautés entières et menace plus encore les populations les plus vulnérables.

Au cours de son histoire, la Colombie a prouvé son attachement indéfectible au droit international. Ce fut le cas, notamment, avec l'engagement de la Colombie dans la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Face à une crise de cette ampleur, la signature, la ratification et la stricte mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sont des priorités dans la politique de promotion et de protection des droits de l'homme menée par le Gouvernement colombien.

Afin de satisfaire aux engagements découlant de la Convention, la Colombie a élaboré deux protocoles nationaux sur le déminage humanitaire, un sur le nettoyage des champs de mines constitués pour protéger les forces armées avant la ratification de la Convention d'Ottawa par la Colombie et l'autre pour le nettoyage des champs de mines constitués par les groupes armés illégaux. Nous disposons aujourd'hui de deux groupes constitués de 40 hommes chacun, qui procèdent au déminage humanitaire dans diverses localités du pays. Les protocoles sont en tous points conformes aux prescriptions internationales et prennent en compte des facteurs tels que la sécurité, la qualité, l'efficacité, ou encore la protection de l'environnement.

Nous avons par ailleurs pris la décision de créer le Département du déminage humanitaire, qui est une unité de l'armée exclusivement chargée d'accomplir ce travail. Le Département dispense des conseils techniques au Programme présidentiel global de déminage, dans des domaines afférents au déminage humanitaire, et il compte aujourd'hui quatre équipes en charge de ces activités. À ce jour, nous avons mené à bien la destruction de sept des 34 champs de mines défensifs, et il est prévu que les 27 restants seront détruits avant le 1^{er} mars 2001, date buttoir fixée par la Convention d'Ottawa. La tâche n'est et ne sera pas facile. Un programme global d'action contre les mines représente, bien entendu, un objectif à long terme. Un processus est actuellement en cours impliquant de nombreuses institutions publiques et privées qui, par leur travail, s'efforcent de réduire l'impact social, économique et environnemental des mines antipersonnel et des munitions non explosées en Colombie.

La Colombie continuera à œuvrer pour promouvoir la sécurité et le développement global pour tous les citoyens. Nous continuerons à prendre soin des victimes en leur apportant des soins médicaux et en encourageant leur réadaptation et leur réinsertion dans la société au travers de

(M. Calderón, Colombie)

projets productifs. Nous sommes reconnaissants pour la solidarité et la coopération internationales manifestées dans la réalisation de ces objectifs.

Je voudrais confirmer ici que la Colombie a l'intention d'accueillir la deuxième Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, qui doit se tenir à la fin de 2009. Pour peu que nous obtenions le soutien nécessaire, la ville de Carthagène a été choisie par le Gouvernement pour accueillir cette conférence historique, qui marquera le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de ce précieux instrument international. Nous comptons sur le soutien de chacun d'entre vous pour cette conférence.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je voudrais remercier le Vice-Président Calderón de sa déclaration fouillée et des paroles aimables qu'il a adressées en soutien des travaux de la Conférence.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner Son Excellence le Vice-Président.

La séance est suspendue à 12 h 18; elle est reprise à 12 h 25.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Jonas Gahr Støre, Ministre des affaires étrangères de la Norvège, qui a accepté notre invitation à s'exprimer devant la Conférence du désarmement. Le Ministre Gahr Støre se trouvait déjà, je crois, il y a dix ans, à Genève dans un rôle différent. Je lui souhaite aujourd'hui la bienvenue dans cette illustre salle du Conseil. Excellence, vous avez la parole.

M. STØRE (Norvège) (parle en anglais): Monsieur le Président, merci d'être prêt à m'écouter. C'est pour moi un grand plaisir de prendre part aux travaux de la Conférence du désarmement à ce moment particulier et, puisque c'est la première fois que je me trouve à la Conférence, qu'il me soit permis de faire une observation concernant ce qui, je crois (c'était mon sentiment alors que je préparais cette intervention), constitue le contexte des efforts que nous menons pour réaliser notre vision d'un monde exempt d'armes nucléaires.

En fait, la semaine dernière, nous avons organisé à Oslo une conférence réunissant une centaine de participants venus de 29 pays différents, consacrée à l'examen de ce qui devrait être fait pour redonner vie à cette vision: quelles sont les mesures concrètes susceptibles d'être prises pour réaliser notre vision commune, à court terme et à long terme?

Cette manifestation a été organisée à l'initiative du Gouvernement norvégien et de l'Initiative contre la menace nucléaire, dirigée par l'ancien Sénateur américain Sam Nunn, la Hoover institution de l'Université de Stanford, dirigée par l'ancien Secrétaire d'État américain George Shultz, et avec la participation active du Directeur général de l'AIEA, Muhammed ElBaradei.

La Conférence a été marquée par deux journées d'intenses débats, comprenant à la fois les idéalistes et les réalistes. C'est ainsi, je crois, que nous devrions aborder cette question. Au cours des discussions, j'ai été frappé de constater qu'un nouveau terrain d'entente était peut-être en train d'apparaître sur la façon de traiter ces questions essentielles, questions qui concernent

(M. Støre, Norvège)

toujours notre existence même, mais pour lesquelles le degré d'attention et de détermination de la communauté internationale a peu à peu diminué. Après la guerre froide, les nouvelles générations de dirigeants politiques ont peut-être peu à peu détourné leur regard de la question de la prolifération des armes nucléaires et des risques qu'elle comporte. Des questions telles que la lutte contre la pauvreté, le changement climatique, la santé dans le monde et d'autres questions essentielles touchant à la mondialisation ont peut-être occupé le devant de la scène. Peut-être que nous manquons d'imagination pour prendre conscience du défi colossal que nous devons relever ensemble s'agissant de notre propre sécurité, face à l'abondance des armes nucléaires: je veux parler de la menace de prolifération et du risque de voir des matières et des technologies nucléaires tomber aux mains de criminels et de terroristes.

Quoi qu'il en soit, je voudrais dire ceci: le paradigme de la garantie d'une destruction réciproque a constitué un moyen facile de saisir la portée de ce concept pendant la guerre froide. Aujourd'hui, ce concept tend à devenir obsolète au vu de la nature fragmentée et complexe du risque nucléaire. Mais nous sommes encore loin de nous entendre sur un nouveau concept unificateur susceptible de guider notre action. Nous disposons des traités, et nous devons les respecter, et aussi les réviser. Mais je crois que ce qui nous fait défaut, c'est une feuille de route mobilisatrice susceptible de fédérer la volonté politique et la détermination requises.

Comme l'a déclaré la semaine dernière à Oslo le Secrétaire d'État Shultz, il s'agit avant tout d'une démarche politique et diplomatique. Son message a été répété à l'occasion d'une réunion d'anciens responsables de haut niveau qui s'est tenue à Londres, dimanche dernier, à laquelle j'ai assisté, et à laquelle ont participé des dirigeants des États-Unis, de Russie et d'Europe de ces quarante dernières années, qui ont eu le loisir de débattre de cette question précise. À l'occasion de cette même réunion, j'ai eu le plaisir de m'entretenir avec M. Saudabayev, Ministre d'État du Kazakhstan, qui est présent parmi nous aujourd'hui, et je crois que le Kazakhstan a démontré que la sécurité nationale ne dépendait pas de la possession d'armes nucléaires.

Les réunions d'Oslo et de Londres ont mis en lumière avec une acuité nouvelle la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires, et nous ne devons évidemment pas nous attendre à des résultats à brève échéance. Nous devons au contraire nous souvenir qu'il aura fallu attendre Reykjavik, en 1986, pour amorcer une série d'avancées dans le domaine du désarmement nucléaire, un processus qui s'est bloqué vers l'an 2000. La vision d'un monde exempt d'armes nucléaires pour tous est celle d'une sécurité renforcée pour tous.

Considérer l'Amérique latine: en déclarant cette zone exempte d'armes nucléaires, tout un continent s'est soustrait à la logique du nucléaire. Il s'est ensuivi pour les États d'Amérique latine une sécurité renforcée et, autre élément d'importance, les États dotés de ressources limitées ont pu donner la priorité à de vastes programmes de développement au profit de leur population.

Je pense donc que le cœur de notre problème se résume dans cette question: comment recréer la puissance de la vision de Reykjavik de façon à unir les idéalistes et les réalistes, et établir une feuille de route en se basant sur le consensus représentatif qui identifie les mesures concrètes et applicables que nous devons prendre? J'ai donc pensé mettre à profit cette occasion – ainsi que le privilège d'être ici – pour partager avec vous les cinq principes fondamentaux qui

(M. Støre, Norvège)

se sont dégagés de nos discussions d'Oslo, la semaine dernière. Je vous les sou mets en tant que contribution de la Norvège aux travaux de la Conférence, en espérant qu'ils inspireront nos réflexions sur les mesures concrètes qui pourraient nous aider à sortir de l'interminable blocage qui nous paralyse depuis trop longtemps.

Tout d'abord, les observations les plus évidentes: la réalisation de la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires requiert un engagement et un esprit d'initiative au plus haut niveau. Les dirigeants doivent s'entourer des principaux acteurs, notamment des institutions en charge de la sécurité, de la communauté scientifique et du public en général. J'y vois une difficulté: lorsque je parle avec mes collègues, je constate que cette question n'est absolument pas à l'ordre du jour; comme je l'ai dit en introduction, d'autres thèmes occupent désormais le devant de la scène internationale.

Deuxièmement, pour pérenniser cette vision et la prolonger par un véritable élan, des mesures concrètes et applicables doivent être prises dès à présent. Ces mesures, fussent-elles modestes, doivent être applicables et être prises multilatéralement si nécessaire. Les négociations requises pour réduire de façon substantielle les arsenaux nucléaires doivent commencer et se poursuivre. Il s'ensuit que la place du nucléaire dans les doctrines et l'état opérationnel doit être réduite, et que les promesses d'accords attendus depuis si longtemps, tels que le TICE et un traité sur les matières fissiles, ainsi que les engagements pris en 1995 et en 2000 doivent être tenus. Pour susciter un niveau suffisant de confiance dans ces mesures, nous devons être prêts à élaborer des accords juridiquement contraignants dotés de mécanismes de vérification crédibles. Là encore, il sera indispensable de s'entourer de la communauté scientifique, qui pourra nous aider à réaliser un véritable travail de vérification. Le désarmement passe aussi par une véritable prise en compte des conflits régionaux. Les efforts internationaux doivent porter de la même façon sur tous les conflits régionaux, qu'ils aient ou non atteint un stade critique.

Troisièmement, toute avancée passe nécessairement par un consensus réunissant tous les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires. L'article VI du TNP fait obligation à tous les États de promouvoir le désarmement. Nul doute que les États dotés des arsenaux les plus importants ont un rôle essentiel à jouer en la matière, mais nous ne pourrons concrétiser notre vision que dans la mesure où nous serons capables de progresser ensemble sur la voie du désarmement et de la non-prolifération et de travailler ensemble à l'élaboration d'outils de vérification et d'arrangements de sécurité collective fiables. Si les milieux militaires, scientifiques, diplomatiques et gouvernementaux décident de travailler ensemble au nom de leurs intérêts communs, les retombées seront perceptibles aussi dans d'autres domaines. C'est pourquoi je ne vois aucune contradiction entre la lutte contre les effets du changement climatique, la réduction de la pauvreté, la promotion de la santé et tous ces efforts de désarmement, car ces mécanismes seront autant de sources d'inspiration réciproque.

Quatrièmement, nous devons demeurer fidèles au principe de non-discrimination. C'est là une condition essentielle au succès du multilatéralisme. Les armes nucléaires sont sources de dangers collectifs. Nous avons donc tout intérêt à adopter en la matière des approches fondées sur la non-discrimination. Nous devons partout combattre la prolifération dans la même unité et avec la même détermination. Nous devons également élaborer des accords de désarmement qui englobent tous les États. Nous devons admettre que les garanties afférentes au cycle du

(M. Støre, Norvège)

combustible nucléaire n'auront de chance d'être efficaces que si elles reposent sur une approche fondée sur la non-discrimination reconnaissant à tout État le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de jouir d'une sécurité énergétique. C'est dans cet esprit que nous envisageons la création d'une banque du combustible, sous l'égide de l'AIEA. Cette idée est un exemple de mesure concrète applicable susceptible de susciter un élan et une détermination partagés. L'AIEA estime à 150 millions de dollars É.-U. le montant nécessaire pour mettre ce fonds de réserve en service. Cent millions de dollars ont d'ores et déjà été levés. La semaine dernière, la Norvège s'est engagée à verser 5 millions de dollars, soit 10 % des 50 millions manquants. J'exhorte les autres États à apporter leur part de contribution. Je crois que la mise en œuvre de ce fonds de réserve indiquerait de façon éclatante que la communauté internationale est prête à atteindre cette dimension importante.

Enfin, cinquièmement, la transparence doit être au cœur de notre effort mondial. Tous les États en ont besoin, qu'ils soient dotés de l'arme nucléaire ou qu'ils n'en soient pas dotés, comme c'est le cas de la Norvège. Elle constitue un point de départ essentiel pour beaucoup des mesures concrètes que nous devons prendre, mais elle représente aussi un moyen de bâtir la confiance, sans laquelle nos efforts pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires resteront vains. À ce propos, notre vision ne pourra pas être réalisée du jour au lendemain, mais si nous ne sommes pas animés de cette vision, je crois que nous serons incapables d'inverser l'actuelle logique prédominante dans le domaine nucléaire. Une transparence accrue ne passe pas nécessairement par l'élaboration d'instruments juridiques dont la négociation pourrait demander des mois, voire des années. Elle peut être mise en œuvre unilatéralement par tous les États, à partir d'aujourd'hui. J'exhorte la communauté internationale à soutenir les nouveaux dirigeants russes et la prochaine administration américaine dans le traitement de cette question, qui constitue une des priorités de leurs échanges bilatéraux.

Sur la base de ces principes, le Président de la Conférence d'Oslo a, dans son résumé, formulé 10 recommandations générales. Permettez-moi de vous donner lecture de leur version abrégée.

Premièrement, les dirigeants de tous les pays doivent s'impliquer personnellement et faire participer les principaux acteurs nationaux – y compris leur population – dès les premiers stades. Les efforts de désarmement seront pluridisciplinaires, et les dirigeants nationaux devront s'attacher les services d'experts venus de tous les domaines concernés, y compris des scientifiques, des diplomates, des politiciens, des juristes et des militaires.

Deuxièmement, les États-Unis et la Russie sont encouragés à ramener à quelques centaines et non à quelques milliers le nombre de leurs armes nucléaires. Pour ce faire, un traité vérifiable et juridiquement contraignant devra être élaboré. Il importe également d'associer la Chine, voire les autres États possesseurs d'armes nucléaires, dans le cadre d'un dialogue stratégique destiné à élaborer une approche concertée de la sécurité nucléaire.

Troisièmement, les États non dotés d'armes nucléaires doivent coopérer avec les États détenteurs de ces armes pour élaborer la technologie de vérification requise. À ce sujet, la Norvège, en tant qu'État non doté d'arme nucléaire, est prête à apporter sa contribution. Les États dotés d'armes nucléaires doivent saisir l'occasion offerte par les réductions numériques opérées pour faire la démonstration de cette technologie.

(M. Støre, Norvège)

Quatrièmement, tous les États qui possèdent des armes nucléaires sont encouragés à faire le maximum pour réduire la place de l'arme nucléaire dans leur doctrine et contribuer ainsi à leur élimination. Ils doivent également modifier l'état opérationnel de leurs armes nucléaires pour accroître le temps de décision dans l'éventualité de leur utilisation, et prendre toutes les autres mesures requises pour promouvoir la stabilité stratégique.

Cinquièmement, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est essentielle à la prévention d'une nouvelle course aux armements nucléaires. En attendant, les moratoires existants sur les essais nucléaires doivent être renforcés. Chaque État ayant, dans le passé, procédé à des essais nucléaires doit s'engager à ne pas être le premier à reprendre ces essais. En outre, le financement du Système de surveillance internationale du TICE doit se poursuivre.

Sixièmement, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est essentiel à la promotion du désarmement et à la prévention de la prolifération. Parallèlement à l'ouverture de négociations sur un tel traité, la communauté internationale doit envisager la création d'un mécanisme de contrôle des matières fissiles propre à améliorer la sécurité et la transparence de toutes les matières nucléaires, y compris celles qui n'entrent pas dans le champ d'application de ce traité.

Septièmement, l'élimination des armes nucléaires requiert un régime de non-prolifération solide et crédible. Tous les États qui ne l'ont pas encore fait doivent adopter un accord de garanties générales et un protocole additionnel. De plus, ils doivent signer, ratifier et mettre en œuvre tous les instruments multilatéraux pertinents dans le but d'améliorer la sécurité et la sûreté de leurs matières nucléaires.

Huitièmement, afin de combattre le terrible spectre du terrorisme nucléaire, tous les États qui possèdent des armes nucléaires sont exhortés à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que leurs armes ne tombent pas en des mains non autorisées.

Neuvièmement, nous devons nous efforcer de créer un système non discriminatoire d'approvisionnement en combustible nucléaire en étroite collaboration avec l'AIEA, ce dont je viens de parler. Dans ce contexte, les producteurs et les consommateurs doivent engager un dialogue approfondi et durable, de sorte que les consommateurs aient la possibilité de présenter leurs besoins et que les producteurs puissent prendre les dispositions et les mesures incitatives voulues.

Enfin, dixièmement, nous devons envisager la possibilité d'organiser une réunion intergouvernementale d'experts de haut niveau dotée d'une large assise sur le désarmement, inspirée du Groupe intergouvernemental d'experts du climat (GIEC), afin de fournir aux gouvernements des conseils sur les principales prescriptions relatives à l'élimination des armes nucléaires. Cette réunion ne pourra toutefois pas être une copie conforme du GIEC, mais pourquoi ne pas s'inspirer d'une méthode qui fonctionne depuis dix ans et d'en puiser l'exemple de crédibilité?

Il nous appartient à tous de préserver la vitalité de la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cela ne se fera pas en un jour, mais tant que cette vision sera mise en avant, nous ne

(M. Støre, Norvège)

devrons nous attacher à aucune autre logique. La Norvège continuera à travailler au sein de toutes les instances multilatérales pertinentes pour faire en sorte que cette vision soit suivie de mesures pratiques et concrètes. Nous continuerons également de travailler au niveau bilatéral. Aujourd'hui, par exemple, la Norvège et la Russie coopèrent à l'amélioration de la sécurité et de la sûreté nucléaires dans le nord-ouest de la Russie, région avoisinante de la Norvège. Nous poursuivrons également l'excellente coopération engagée avec le Royaume-Uni pour renforcer le mécanisme de vérification du désarmement.

Si nous voulons obtenir des résultats, nous devons être prêts à adopter des méthodes de travail innovantes. Nous devons collaborer avec tous les acteurs, y compris la société civile. La Conférence d'Oslo de la semaine dernière constitue un bon exemple de ce type de partenariat.

Nous devons intensifier la coopération interrégionale. Nous n'obtiendrons pas de résultats si nous ne construisons pas de ponts et si nous ne faisons pas davantage pour trouver des terrains d'entente. C'est là un des objectifs principaux de l'initiative des sept nations, dont la Norvège fait partie au même titre, notamment, que le Royaume-Uni, l'Indonésie, l'Afrique du Sud, le Chili et la Roumanie.

Pour terminer, permettez-moi de m'arrêter sur une autre question urgente, à savoir la volonté commune de créer un instrument juridique interdisant les munitions en grappe qui infligent des souffrances intolérables aux civils. Aujourd'hui, plus de 25 États seraient touchés par les munitions en grappe. Lorsqu'elles sont larguées et n'explorent pas, elles ne sont rien moins que des mines antipersonnel éparpillées sur un territoire. Les guerres et les conflits armés engendrent toutes sortes de restes explosifs de guerre, mais bien peu engendrent autant de souffrances inacceptables que les munitions en grappe, et ce, bien sûr, souvent des décennies après la première attaque. La plupart des victimes de munitions en grappe sont des civils. Des millions de personnes sont touchées directement ou indirectement par l'emploi de munitions en grappe.

Les dégâts humanitaires et socioéconomiques provoqués par les munitions en grappe sont une conséquence de la guerre moderne. Les guerres d'aujourd'hui se livrent fréquemment dans des zones peuplées, des villages et des terres agricoles. Nous le voyons en Afghanistan, en Iraq et au Liban. L'emploi de munitions en grappe et les quantités énormes de restes explosifs de guerre provoquent un nombre élevé de victimes parmi les civils. Comme dans le cas des armes nucléaires, le risque de prolifération est omniprésent. Des milliards de sous-munitions sont stockées. Nous devons tout faire pour que les types anciens et obsolètes de munitions en grappe ne soient pas transférés vers d'autres pays. Selon nous, un nouvel instrument sur les munitions en grappe permettrait de réduire au minimum les conséquences humanitaires et d'empêcher de nouvelles victimes, mais aussi de venir en aide aux victimes de ces armes et à leurs communautés.

Telle est la raison d'être du processus d'Oslo. Permettez-moi de dire que la Norvège est résolue et engagée à soutenir le processus en cours dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques, mais que nous ne pouvons demeurer les bras croisés en cas de blocage. Nous devons prendre de nouvelles initiatives. Une interdiction des munitions en grappe ayant des conséquences humanitaires inacceptables nous permettrait de remplir l'obligation

(M. Støre, Norvège)

humanitaire qui nous est faite de mettre un terme à l'emploi d'une arme qui inflige des souffrances considérables aux civils et qui retarde le développement.

La conférence qui s'est tenue le mois dernier à Wellington a recueilli un large soutien, tant de la part des pays victimes des munitions en grappe que des pays qui, à l'instar de la Norvège, possèdent de telles armes. Nous sommes à présent bien partis pour la négociation finale qui doit aboutir à la conclusion du traité, à Dublin, en mai prochain.

Nous avons aujourd'hui une occasion que nous ne pouvons nous permettre de gâcher, une occasion de prévenir une crise humanitaire du type de celle qui a été provoquée par les mines antipersonnel dans les années 80 et 90. Nous devons, à tout le moins, saisir cette occasion ensemble.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de cette déclaration. La Norvège est évidemment un des acteurs les plus importants dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, et nous vous remercions d'avoir partagé avec nous votre point de vue et vos réflexions concernant les différentes activités en la matière.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner Son Excellence Monsieur le Ministre.

La séance est suspendue à 12 h 45; elle est reprise à 12 h 50.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Il n'y a plus d'orateurs sur la liste d'aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Un dernier mot: je vous invite à revenir ici à 15 heures pour la prochaine séance plénière officielle.

La séance est levée à 12 h 50.
